

# Lopholie dorée

*Lophiola aurea*

**STATUT**

Menacée 

Menacée 

Nouvelle-Écosse

71



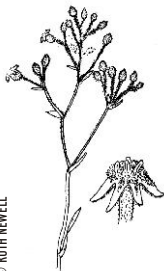
© DINNE

## Description de l'espèce

Une plante vivace qui peut atteindre 50 cm de hauteur. De petites fleurs jaunes poussent au sommet de ses tiges florales couvertes de poils blancs laineux. Ses feuilles étroites sont vertes et leur base est rouge.



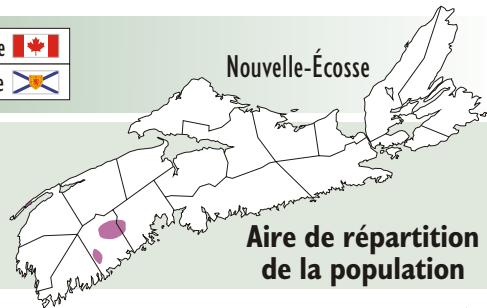
© RUTH NEWELL



© MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

© RUTH NEWELL

On trouve la lopholie dorée dans trois marais et sur les rives de six lacs. On estime sa population à 5 000 plantes.



**Aire de répartition de la population**

## Habitat

Elle pousse sur des berges à pente douce recouvertes de galets, dans des tourbières basses et des baies tourbeuses. Elle pousse notamment dans du sable, de la tourbe et des amas de tourbe flottants.



© RUTH NEWELL



On trouve la lopholie dorée le long des rives de lacs. L'espèce fleurit en août et en septembre. Elle pousse aux mêmes endroits que d'autres espèces rares, comme la lachnanthe de Caroline.

## Faits intéressants

- La lopholie dorée a disparu de l'île Brier et de Digby Neck.
- Elle fleurit vers la fin de l'été et ajoute de la couleur aux rivages après la période de floraison de la plupart des autres plantes.
- On peut la distinguer des autres espèces au printemps par ses tiges fructifères séchées de l'année précédente.



© RUTH NEWELL

## Espèces similaires

### Immortelle blanche :

Poils blancs laineux sur la tige; fleurs blanches au centre brunâtre.



© MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

## Menaces à la survie de l'espèce

- La construction de chalets et les activités connexes, y compris la modification du rivage (construction de pontons, fauchage, raclage, remplissage et utilisation de VTT), le défrichage et la construction de routes.
- Le ruissellement de nutriments, de sédiments et de pesticides provenant des chalets, des opérations forestières et des activités agricoles.
- La culture des canneberges, l'utilisation de VTT et l'exploitation des tourbières.

## Ce que vous pouvez faire

Le long des rivages, maintenez une zone tampon naturelle et n'utilisez pas de VTT. Obtenez les permis appropriés auprès du METNE et de votre municipalité avant de modifier le rivage (remplissage, installation de pontons, construction des routes). Installez une fosse septique et entretenez-la, et évitez d'utiliser des pesticides et des fertilisants.



© DRINNE



© DUNCAN SMITH, PARCS CANADA

## Organismes à contacter, renseignements, rapports d'observation et possibilités d'intendance

Organismes à contacter : MRNNE, 902-679-6091

Renseignements : [www.registrellep.gc.ca](http://www.registrellep.gc.ca), [www.gov.ns.ca/natr/wildlife](http://www.gov.ns.ca/natr/wildlife) (en anglais seulement)

Rapports d'observation : 1-866-727-3447 ou [sightings@speciestrask.ca](mailto:sightings@speciestrask.ca)

Possibilités d'intendance : NSNT, [www.nsnat.ca](http://www.nsnat.ca) (en anglais seulement)

© MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE